

PRÉSERVER LA **QUALITÉ DE L'EAU** PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'**AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

● Quels leviers d'action
pour les collectivités et acteurs de l'eau ?



Actes du colloque du **16 octobre 2012**
organisé par la **Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne**

SOMMAIRE

Etat des lieux de la qualité de l'eau en Champagne Ardenne

LES CAPTAGES ENCORE OUVERTS ONT UNE EAU DE MAUVAISE QUALITÉ

pages 4/5

Un aperçu de la gamme des solutions agronomiques

UNE PANOPLIE DE CHOIX TECHNIQUES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU

pages 6/7

La gamme des solutions territoriales

UN ENJEU, DES LEVIERS, DES BÉNÉFICES TERRITORIAUX

pages 8/9

Témoignage de **François Merle**, Conseiller communautaire, rapporteur de la commission milieux naturels à la CASE (Communauté d'Agglomération Seine-Eure)

UNE ACTION ENVIRONNEMENTALE ET SA CASCADE DE RICOCHETS ÉCONOMIQUES

pages 10/11

Témoignage de **Sarah Staub** - Animatrice au GABNOR, Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais

LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU, UN ARGUMENT DE POIDS POUR L'AB

pages 12/13

Témoignage de **Christine Combe**, Chargée de l'environnement à Lons-le-Saunier

DU VOLONTARISME DU TERRITOIRE À L'APPRENTISSAGE DE LA NÉGOCIATION

pages 14/15

FRAB Champagne Ardenne, avril 2013

Direction de la publication : Tony Chocardelle
Crédits photographiques : Sandrine Christini
Dusoier (AESN), FRAB Champagne-Ardenne
Photo de couverture : Pascal Bourguignon
Responsable de la rédaction : Marina Galy, FRAB
Rédaction et mise en page : Julie Nicolas,
jnicolas@ouvaton.org
Publication réalisée avec l'appui de nos
partenaires : Conseil Régional de Champagne-
Ardenne, Agence de l'eau Seine-Normandie,
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Impression sur papier recyclé Cyclus Print
avec encres végétales

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
est un mode de production respectueux de l'homme et de son environnement qui s'appuie sur le respect des équilibres naturels des écosystèmes et ne recourt ni aux pesticides et engrais chimiques, ni aux OGM. Elle privilégie la prévention aux actions curatives, en favorisant la vie des sols notamment.
FRAB Champagne-Ardenne

EDITORIAL

Fin 2012 en France, six projets "Eau et AB"¹ ont permis d'atteindre l'objectif de 6% de SAU en Agriculture Biologique du Grenelle Environnement.

UNE SOLUTION DURABLE POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

"Plus de soixante personnes ont répondu présentes à notre invitation pour participer aux échanges sur la complémentarité des enjeux de préservation de la qualité de l'eau et de développement de l'agriculture biologique, nous les en remercions.

Par le biais des témoignages des huit intervenants mobilisés à cette occasion, chacun a pu profiter d'expériences enrichissantes, source d'inspiration pour créer des synergies similaires dans notre région. Les actes du colloque du 16 octobre 2012 constituent une mine d'idées pour enrichir la palette des actions à développer sur nos territoires. Il y a urgence à agir !

La présence de pesticides et/ou de nitrates est à l'origine de 69 fermetures de captages en Champagne-Ardenne au cours de ces quinze dernières années¹. Ne plus utiliser de produits de synthèse dans l'agriculture revient à s'affranchir des principaux méfaits des activités agricoles sur l'environnement. C'est bien là que réside l'atout majeur de l'AB.

Pour cette raison, la Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne œuvre sur la thématique de la protection ou de la reconquête de la qualité de l'eau par l'AB depuis 2008. Après avoir initié une animation sur le volet agricole, en partenariat avec les Chambres d'agriculture, par la sensibilisation des producteurs de Champagne-Ardenne aux impacts environnementaux de leurs activités, la cellule eau de notre association souhaite également travailler davantage auprès des collectivités.

L'agriculture biologique est désormais considérée comme le levier d'une stratégie préventive, et surtout efficace, qui profite directement aux habitants, dynamise le tissu économique local, crée des emplois (et encore davantage dans une optique de commercialisation en circuits courts), et offre des produits de qualité dans les cantines...

En effet, notre vision de l'agriculture biologique dépasse sa définition réglementaire, pour s'intéresser également à des enjeux économiques et sociaux.

Ce colloque a attiré des collectivités gestionnaires, intéressées par les possibilités offertes par l'AB pour protéger l'eau. Désormais nous travaillons, avec plusieurs d'entre elles, à développer une animation territoriale à l'attention des agriculteurs et viticulteurs. L'enjeu est de faire inscrire l'AB dans les documents d'orientation des politiques locales, et ainsi d'enraciner durablement la préservation de la qualité de l'eau dans les pratiques agricoles.

Les trois exemples présentés démontrent que la pérennité des actions de protection de la ressource en eau passe par la coopération entre les acteurs de l'AB et les collectivités locales. Dans les années à venir, de tels partenariats sont appelés à devenir le socle de stratégies de développement local axées sur la qualité de l'eau, de l'agriculture et de l'alimentation.

La mise en adéquation de l'offre et de la demande, l'appui au développement de circuits alimentaires de proximité, la sensibilisation des consommateurs ou la restauration collective bio, sont autant d'ingrédients à inclure dans ces stratégies. Nous nous félicitons que ces projets transversaux soient désormais encouragés par les 10^{èmes} programmes d'intervention des Agences de l'eau."

1 Abandons de captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, Bilan Février 2012, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Secrétariat d'Etat chargé de la Santé, Direction Générale de la Santé, Sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation
2 Projets suivis dans le cadre du dispositif Sites Pilotes coordonné par la FNAB. Plus d'informations sur www.fnab.org.

Tony Chocardelle, paysan bio,
Président de la FRAB
Champagne-Ardenne

Bertrand Gautherot, vigneron bio,
référént de la cellule Eau et AB de la
FRAB Champagne-Ardenne

Sylvain Roumeau, chargé de
mission agriculture biologique et
protection de l'eau à la FNAB

LES CAPTAGES ENCORE OUVERTS ONT UNE EAU DE MAUVAISE QUALITÉ

"Pas terrible mais ca va mieux !" Avec cette exclamation introductive, Didier Pinçonnet, directeur territorial de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (direction territoriale des Vallées de Marne), nous renvoie en même temps à un bilan négatif et à des perspectives plus réjouissantes... cependant bien en-deçà des objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) à horizon 2015.



La question qui est posée au monde agricole est "est-ce que je peux encore reporter l'échéance de la DCE, est-ce que j'ai les moyens de ce report, ou est-ce que je m'implique dans cette question de société, dans l'évolution des pratiques ?"

Raoul Leturcq, agriculteur bio dans l'Oise, référent Eau et Bio à la FNAB, membre du Comité de Bassin Seine-Normandie



Définition

DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU :

L'ÉCHÉANCE EUROPÉENNE DE 2015

Cette directive impose l'atteinte du bon état en 2015 pour les eaux superficielles et souterraines, et fixe le principe de non dégradation de la qualité actuelle. Elle vise par ailleurs à réduire ou arrêter le rejet de substances polluantes.

Le bon état est évalué sur le plan qualitatif (état chimique et écologique) pour les eaux de surfaces et quantitatif et qualitatif pour les ressources souterraines.

L'AB EN CHAMPAGNE ARDENNE FIN 2012 1,1% de la Surface Agricole Utile (SAU), soit 17 382 hectares

430 producteurs

LES EAUX SOUTERRAINES CONFIRMENT LA NÉCESSITÉ DE CHANGER DE PRATIQUES

L'analyse des eaux souterraines, principale source d'eau potable en Champagne-Ardenne, révèle que leur qualité est hautement perfectible. Et pour cause, environ un tiers des masses d'eau sont de qualité médiocre pour le paramètre nitrates, et plus de la moitié pour le paramètre pesticides. Pour bien comprendre ce constat, il est nécessaire de prendre en compte l'important délai de réponse du milieu par rapport aux mesures d'amélioration prises. Ces données témoignent des impacts des pratiques menées une trentaine d'années plus tôt : ces trente ans correspondent au temps de transfert des molécules à travers la craie. Cette première photographie des eaux souterraines, est, par conséquent, prise en différé : il faudra attendre trente ans pour que les améliorations des pratiques mises en œuvre aujourd'hui impactent visiblement la ressource. Or, depuis trente ans, les pratiques donnent quelques raisons d'être optimistes : les bandes enherbées sont apparues - et ont même rencontré un certain succès selon Didier Pinçonnet - les pratiques agricoles ont évolué. On observe d'ores et déjà un frémissement à la hausse de la qualité. Mais cela sera-t-il suffisant pour atteindre en temps et en heure les objectifs fixés par la DCE ?

LES EAUX SUPERFICIELLES APPORTENT UNE TOUCHE D'ESPOIR POUR L'AVENIR

Les eaux superficielles champardennaises contribuent peu à l'alimentation en eau potable en région, mais elles sont en amont d'autres territoires susceptibles d'utiliser cette ressource ; il est donc important de préserver et de reconquérir leur qualité. D'autre part, elles sont indispensables aux écosystèmes aquatiques. Les évolutions y sont nettement plus sensibles, car le temps de réponse du milieu est plus court. Les teneurs en nitrates, phosphore et pesticides y sont en diminution.

DE LA POLLUTION PONCTUELLE À LA POLLUTION DIFFUSE : PAS DE VÉRITABLE AMÉLIORATION

En matière de pollution de l'eau, le réflexe le plus commun est de rendre responsables les spectaculaires contaminations ponctuelles largement relayées par les médias. On se souvient encore, par exemple, des salariés de Métaeurop vidant des fûts de produits hautement toxiques dans le cours d'eau bordant l'entreprise du bassin minier au début des années 2000... Cependant, ces pollutions sont de mieux en mieux traitées¹. Ce n'est pas le cas des pollutions diffuses, moins visibles, et pourtant à l'origine de la majorité des pollutions en nitrates et pesticides, très majoritairement d'origines agricoles. Sur le banc des accusés, l'industriel n'est plus seul, l'ont rejoint l'agriculteur, le particulier, la collectivité et les gestionnaires de voirie et d'espaces verts...

TOUTES LES RIVIÈRES VONT À LA MER...

L'impact de nos pratiques, même à l'intérieur des terres, se mesure bien au-delà de nos aires d'alimentation de captage. L'estuaire de la Seine et les zones côtières du Nord de la France portent également la marque des impacts constatés sur chaque cours d'eau qui alimente la Seine. Le phénomène d'eutrophisation, dû à des teneurs trop importantes en azote qui entraînent un déséquilibre des nutriments, se traduit notamment par une prolifération d'algues néfastes pour la vie, les ressources marines, mais aussi, par effet ricochet, pour le tourisme et l'économie locale.

L'eau ne connaît pas de frontières, et encore moins les frontières administratives de nos régions. Chaque territoire, dans l'intérêt de tous, doit entreprendre des programmes de préservation ou de reconquête de la qualité de ce véritable bien commun. Les teneurs en nitrates dans les eaux superficielles n'augmentent plus en France. Il y a donc, incontestablement, une efficacité des mesures prises lors de la dernière décennie. Mais sont-elles suffisantes ?

L'AB AU CŒUR DES POLITIQUES RÉGIONALES DE L'EAU

La préservation et la reconquête de la qualité de l'eau figurent parmi les priorités du Conseil Régional Champagne-Ardenne. Sur le volet agricole, l'objectif est plus particulièrement de favoriser le transfert des pratiques plus respectueuses de la ressource. Ainsi, en partenariat avec les Agences de l'eau, le Conseil Régional intervient à hauteur de 18% dans le financement de la cellule d'animation Eau et Agriculture Biologique de la FRAB Champagne-Ardenne. Pour 2012 et 2013, l'une de ses priorités est d'identifier et d'accompagner les collectivités territoriales qui souhaitent engager des actions sur la thématique Eau et AB. En encourageant le développement de l'AB, ces collectivités auront l'opportunité de traiter d'autres enjeux : contribuer à la mise en œuvre de circuits courts sur leur territoire, et ainsi, redynamiser leur tissu rural. "Il en va de l'économie régionale, de la création d'emplois non délocalisables, ou encore de la fourniture aux habitants d'une alimentation saine et de qualité" a argumenté Roland Daverdon, Vice-président du Conseil Régional, délégué à l'agriculture, à la forêt et au tourisme..



Ce que nous avons fait il y a trente ans nous remonte des teneurs pas glorieuses, qui sont de nature à nous faire perdre notre triple A à Bruxelles à l'échéance 2015 de la Directive Cadre sur l'Eau. Nous ne sommes pas de bons élèves, et nous avons intérêt, à défaut d'avoir des résultats importants, à montrer que nous avons mis en œuvre des mesures, des actions et des procédures qui garantiront des résultats dans les années futures."

Didier Pinçonnet, directeur territorial de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, direction territoriale des Vallées de Marne

Didier Pinçonnet, directeur territorial de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, direction territoriale des Vallées de Marne

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

Pesticides

On observe aujourd'hui une contamination généralisée par les pesticides des eaux de surface (91 % des points de mesures étaient contaminés en 2010) et, dans une moindre mesure, des eaux souterraines (63 % des points de mesures contaminés), majoritairement par des herbicides².

Il est difficile de décrire une tendance de la contamination en pesticides. En effet, l'évolution de la recherche de substances (nombre de points d'eaux analysés, fréquence des analyses, nombre et natures des molécules recherchées, etc.), les paramètres climatiques, le temps de migration et stockage des molécules dans le sol rendent difficile l'obtention de données comparables dans le temps.

De plus, la multitude de molécules et de leurs métabolites (près de 500 familles de pesticides) rendent les recherches exhaustives non généralisables. Or, on ne trouve ce que l'on cherche, ou sait comment chercher... Cependant, la pollution des captages n'est plus à démontrer, et la fermeture de nombre d'entre eux pour des problèmes de qualité en témoigne.

Nitrates

La pollution des eaux par les nitrates est très majoritairement imputable aux activités agricoles. Depuis les années 90, on observe une dégradation lente et continue des eaux souterraines ; concernant les eaux de surface, les concentrations se sont stabilisées (bien qu'une hausse soit observable dans le sud de la Champagne-Ardenne).³

1 CGDD n°52 : Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau, 2011

2 www.observatoire-pesticides.gouv.fr

3 Rapport - Directive Nitrates - Résultats des campagnes de surveillance 2010-2011 (partie 1 : eau et eutrophisation)

UNE PANOPLIE DE CHOIX TECHNIQUES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Des solutions techniques sont accessibles et disponibles. Les gestionnaires ont de nombreuses cartes en main pour œuvrer à l'amélioration de la qualité de l'eau d'un captage. En matière de bio notamment, l'inventaire des recettes techniques et expérimentations en plein champs révèle une véritable "biodiversité" de solutions complémentaires... Il reste à accompagner la diffusion de ces solutions techniques, en encourageant notamment le dialogue entre agriculteurs bio et conventionnels.

LE PARADOXE DE LA QUALITÉ DE L'EAU À LA FRANÇAISE...

"Il est frappant de constater que les français ont à la fois confiance dans la qualité de notre eau, et que par ailleurs ils achètent autant d'eau en bouteille" a rappelé Raoul Leturcq, référent eau à la FNAB. L'eau potable en France est probablement la denrée alimentaire la mieux surveillée. La quasi-totalité de la population française a accès à une eau qui peut être qualifiée de "potable" selon les normes et réglementations en vigueur. Cependant, la qualité de l'eau à la sortie du robinet du consommateur ne préjuge pas de la qualité de la ressource. L'eau fournie est donc, globalement, de bonne qualité. Mais à quel prix ? Grâce à quelles techniques et procédés chimiques ? Ce décalage entre l'état des lieux alarmant de la qualité des ressources et le discours rassurant destiné aux consommateurs démontre qu'il est urgent d'investir dans un changement de pratiques qui privilégierait la prévention et la préservation aux dépens des logiques industrielles de traitement. Rappelons qu'il en va de la responsabilité de la collectivité locale de distribuer de l'eau potable, y compris si les gisements dans lesquels elle puise ne sont pas de bonne qualité, c'est donc à elle d'assumer les coûts de dépollution et de potabilisation et de choisir sa stratégie en conséquence.

... ALORS, PRÉVENTIF OU CURATIF ?

Entre la qualité de l'eau captée et celle de l'eau du robinet, la différence se chiffre en millions d'euros. Interconnexions de réseaux, dilutions, unités de dénitrification, usines de traitement des molécules phytosanitaires, etc., sont des investissements extrêmement coûteux pour les collectivités, qui en repercutent le coût sur la facture d'eau des citoyens. Ceux-ci se voient alors doublement pénalisés. En plus du surcoût imposé par la collectivité locale, les ménages paient également via les Agences de l'eau. En effet, les Agences de l'eau dépensent plus pour la lutte contre les pollutions diffuses que ce qu'elles perçoivent de redevance pollution de la part

des agriculteurs et cette différence est financée par les redevances domestiques. En France, les surcoûts directs de la dégradation de la qualité de l'eau due aux excédents d'origine agricole sont évalués à 1 500 millions d'euros, soit jusqu'à près de 500€ par foyer dans les collectivités les plus concernées¹.

Une récente étude de l'Agence de l'eau Seine-Normandie² conforte le témoignage de Roland Daverdon : le curatif est une solution non durable et plus coûteuse. "Les procédés de traitement ne traitent pas toutes les molécules [...] et les substances traitées ne sont pas totalement éliminées. Avec le temps, apparaissent de nouveaux pesticides et métabolites des pesticides, ce qui remet en cause l'efficacité à long terme du traitement curatif." Les conclusions sont sans appel : "le coût du préventif est toujours inférieur à celui du curatif" et jusqu'à 87 fois moins cher. La solution préventive est d'autant plus efficace qu'elle est mise en place en amont. Sur le volet agricole, l'amélioration des pratiques et les changements de systèmes doivent être au cœur de cette stratégie.

AB ET QUALITÉ DE L'EAU, UNE CERTITUDE SCIENTIFIQUE

Les pesticides sont l'une des causes principales de la dégradation de la qualité des eaux. Or, en s'affranchissant de l'usage de produits phytosanitaires de synthèse, le cahier des charges de l'AB est celui qui préserve le mieux la qualité de l'eau. Telle est la conclusion d'une étude de l'INRA³ comparant sept cahiers des charges agricoles. En AB, l'azote est apporté sous forme organique, beaucoup moins lessivable que l'azote minéral : des études européennes montrent que le lessivage d'azote est en moyenne plus faible dans les exploitations biologiques. En France, les études du PIREN-Seine aboutissent aux mêmes conclusions, à savoir, une réduction des fuites d'azotes comprise entre 30 et 50% en AB (à l'échelle de la rotation, selon les premières estimations). De manière plus large, la grande majorité des exploitations en AB sont



Mettre en place des solutions préventives et conservatoires de la qualité de l'eau est moins onéreux que le curatif, plus durable car ces solutions agissent sur les causes de la dégradation de la qualité de l'eau."

Roland Daverdon, Vice-président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, délégué à l'agriculture, à la forêt et au tourisme

à même de produire une eau sous-racinaire satisfaisant la limite réglementaire de 50 mg/L de nitrates ; cependant, les producteurs bio devront veiller à poursuivre leur efforts d'amélioration sur le volet nitrate.

Finalement, pour conduire leur exploitation de manière cohérente et sans utilisation d'intrants chimiques, les pratiques agricoles vont au-delà des exigences inscrites dans le cahier des charges de l'AB : rotations longues et diversifiées, alternance de céréales et légumineuses, cultures intermédiaires et engrais verts, choix de variétés résistantes adaptées au milieu, préservation de la fertilité des sols sont courants en AB et participent à son moindre impact environnemental.

DE L'AGRONOMIE AU JUS DE SOL

"Le modèle agricole conventionnel ne pourra pas se passer d'une réforme de fond de la manière de pratiquer l'agriculture. Il faut un changement de système et non pas simplement des pratiques, pour générer une véritable amélioration de la qualité de l'eau" précise Juliette Anglade, actuellement en thèse au CNRS dans le cadre du programme PIREN-Seine.

Parmi les voies aujourd'hui privilégiées pour promouvoir un tel changement, l'agronomie est le levier qui permet à l'agriculteur de se réapproprier son métier et ses terres, y compris ce qui se trouve en dessous. Le "jus de sol", ou autrement dit une eau de qualité, est une expression nouvellement apparue qui vient consacrer le rôle de l'agriculteur en tant que producteur d'eau potable et retisser les liens entre agriculture et territoire. En effet, via l'infiltration, la percolation et le ruissellement des eaux, les pratiques culturales se retrouvent en sortie de parcelle, dans les eaux souterraines ou superficielles.

- 1 Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau - Études et documents, n°52, Septembre 2011, Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable du Commissariat Général au Développement Durable, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.
- 2 Le préventif coûte-t-il plus cher que le curatif ? Argumentaire économique en faveur de la protection des captages. Phase 3 - Juillet 2011, Ecodecision, Agence de l'eau Seine-Normandie
- 3 Etude "Impacts environnementaux des prescriptions du cahier des charges de l'AB, Philippe Girardin, Eric Sardet

Le débat

LE DÉBAT ECOPHYTO 2018

Ce plan, initié en 2008, avait pour objectif initial de réduire de 50%, d'ici à 2018, l'utilisation de produits phytosanitaires. Il ne concerne pas directement l'AB. Il agit néanmoins à la fois sur la qualité de l'eau et la transformation de l'agriculture. Sa portée, définie en premier lieu en fonction de la ressource en eau, a ensuite été revue à la baisse, en rendant la mesure non obligatoire et en réduisant l'objectif à 30%. L'objectif originel de 50% suppose des changements de fonds des pratiques agricoles, et des techniques agronomiques comme l'assolement, le maintien des haies... Il suppose également que la dynamique de conversion en agriculture biologique prenne de l'ampleur : tels sont, globalement, les enseignements, malheureusement classés sans suite, des études menées en amont de l'élaboration du plan Ecophyto 2018.



Planter une forêt est une solution extrême, qui n'est pas indispensable aujourd'hui. Mais elle pourrait le devenir si les efforts nécessaires ne sont pas faits dès à présent. Or, l'intérêt du monde agricole est d'éviter de devoir recourir à de telles solutions à l'avenir."

Raoul Leturcq, agriculteur bio dans l'Oise, référent Eau et Bio à la FNAB, membre du Comité de Bassin Seine-Normandie(FNAB)

UN ENJEU, DES LEVIERS, DES BÉNÉFICES TERRITORIAUX

En s'occupant de l'eau, l'univers de l'agriculture biologique s'agrandit bien au-delà des sphères des agriculteurs : ce n'est plus seulement le changement de pratiques des agriculteurs conventionnels qui est l'objectif, mais aussi le rôle et les besoins du territoire. La transversalité de l'enjeu eau, et de l'enjeu économique qui l'accompagne (avec le développement d'une économie locale vertueuse, par exemple autour de filières courtes assurant des débouchés locaux et garantis aux producteurs), permet de mettre autour de la table une grande diversité d'acteurs du territoire.

Les collectivités locales se sentent davantage concernées dès lors que l'interdépendance de ces enjeux est bien mesurée et comprise à l'échelle du territoire. Son implication dans l'animation des forces vives du territoire a des répercussions particulièrement fortes : en terme d'évolution de la demande locale, avec les leviers de la restauration scolaire et d'une communication locale permettant d'apporter sensibilisation et pédagogie dans les foyers.

LE CHANGEMENT A BESOIN DE CERTITUDES

S'attaquer politiquement à la question des changements de modèles agricoles suppose de savoir s'attendre à un peu de remous, à des difficultés qui sont avant tout de nature sociologique. Les formations agricoles sont orientées vers une agriculture productive, les voisins pratiquent une agriculture intensive, le modèle agricole dominant est fortement ancré ; bien souvent la conversion à l'AB est un sujet tabou dans les campagnes.

De plus, le monde agricole a besoin de certitudes et d'orientations à long terme, ce que n'offrent pas toujours les "petites" mesures visant à introduire de la haie par endroit, de la bande enherbée à d'autres, des réductions partielles des phytosanitaires... des mesures corrélées à des dispositifs qui se succèdent dans le temps et ne favorisent pas la pérennité des projets. Cette instabilité des mesures est à la fois pénalisante pour les agriculteurs et la préservation de la ressource. Or, cette pérennité, l'AB est aujourd'hui en mesure de la garantir sur des périodes plus longues, car la conversion d'une ferme implique un changement de système et par conséquent des pratiques respectueuses de l'eau et de l'environnement sur l'ensemble de la durée de vie de la ferme bio.

CONJONCTION FAVORABLE

Pour mener à bien ces changements, le principal levier est l'animation au bon échelon territorial. Il s'agit d'intervenir avec l'appui des animateurs, de plus en plus nombreux à être mobilisés autour des enjeux "eau" et/ou "bio" (associations, chambres d'agriculture, organismes consulaires, structures économiques, animateurs territoriaux au sein des collectivités, etc.).

Les fonds alloués au développement de l'AB, et plus globalement à la réduction des pollutions agricoles diffuses, dans les 9^{èmes} programmes d'intervention des Agences

de l'eau avaient permis, en leur temps, de répondre favorablement à l'ensemble des projets déposés, sans être intégralement consommés. L'augmentation de ces fonds avec les 10^{èmes} programmes (2013-2018) offre ainsi une opportunité forte aux territoires et porteurs de projets qui souhaiteraient engager de telles dynamiques. D'autre part, le Grenelle de l'environnement, en fixant des objectifs transversaux ambitieux, a également joué un rôle moteur pour les acteurs de terrain.

Cette conjonction favorable des politiques publiques, des dispositifs d'aide et d'expériences réussies, est un révélateur, désormais impossible à ignorer, de l'opportunité offerte aux territoires : la possibilité, en usant des mêmes leviers, de simultanément protéger la ressource en eau, de développer l'agriculture biologique et d'atteindre les objectifs du Grenelle (en matière de surfaces en bio, de part de bio dans les cantines et de protection des captages).

PERSPECTIVES : L'ENJEU DES FILIÈRES LOCALES

Les décideurs territoriaux ont certes leur part de responsabilité dans la qualité de l'eau qu'ils distribuent, mais aussi dans l'orientation économique de leur territoire. Il leur faut désormais faire émerger des filières agricoles nouvelles, afin de transformer la contrainte environnementale en une opportunité économique. Rassurer les producteurs sur le devenir technico-économique des exploitations engageant des changements de pratiques passe par le développement de débouchés.

La démarche initialement environnementale de l'AB devient également sociale et économique, car l'AB est plus créatrice d'emplois agricoles et pratique davantage la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts (marchés, AMAP)¹ favorisant le lien entre producteur et consommateur, et apportant une plus-value localement. Or, cet enjeu de développement économique local devient incontournable pour des territoires qui se sont vidés progressivement de leurs emplois industriels et doivent compter désormais soit sur le tertiaire, soit sur l'agriculture pour assurer des emplois stables et non délocalisables. Protéger l'eau offre ainsi l'opportunité de structurer des débouchés aux producteurs, en s'inspirant des logiques de circuits courts alimentaires et de la demande sociétale (rappelons que la consommation de produits biologiques est en constante progression²).

A relative grande échelle, cela suppose de travailler avec les producteurs, les coopératives agricoles, mais aussi les acteurs de l'agro-alimentaire : engager le dialogue, identifier les contraintes liées à une production, à une éventuelle saisonnalité de l'offre et de la demande...

La responsabilité de chacun des acteurs, du producteur jusqu'au consommateur, doit être engagée. Un exemple a été donné autour de la problématique de la luzerne bio qui, dépendamment des conditions météorologiques, connaît une alternance d'années de très

forte demande et de demande quasi-nulle : le devenir des surfaces dédiées à la culture de la luzerne bio dépendra de la capacité des acteurs à œuvrer ensemble pour lisser les commandes et l'approvisionnement dans le temps.

1 Des agriculteurs bio diplômés, jeunes et tournés vers les circuits courts. Agreste Primeur n°284 – juin 2012

2 Édition 2012 du Baromètre Agence BIO/CSA

PÉRIMÈTRES ET OUTILS FONCIERS POUR LOCALISER LES MESURES

Les collectivités méconnaissent souvent leurs marges de manœuvre en matière de foncier ; par exemple, les baux ruraux environnementaux permettent d'inscrire des conditions environnementales telles que le respect du cahier des charges de l'AB. La définition des périmètres de captages spécifiquement conçus pour protéger la ressource en eau viennent compléter la palette des outils à leur disposition.

BAIL ENVIRONNEMENTAL : CONCILIER PROTECTION DE L'EAU ET VOCATION AGRICOLE DES TERRES

Lorsqu'elles en ont l'opportunité, les collectivités peuvent être amenées à acquérir les parcelles des champs captant pour préserver leur ressource tout en souhaitant conserver la vocation agricole de ces terres. Les baux ruraux environnementaux permettent de concilier ces deux aspects. Ce type de bail permet d'inscrire le respect de pratiques culturelles pour protéger l'environnement. Il existe 15 clauses susceptibles d'être imposées, dont le respect du cahier des charges de l'AB.

La mise en œuvre des baux ruraux environnementaux exige de mener en amont un dialogue ouvert avec les parties prenantes, en particulier les agriculteurs.

DCE ET SCHÉMAS TERRITORIAUX DE GESTION DES EAUX

Le Grenelle de l'environnement renforce le rôle des périmètres de protection sur les Aires d'Alimentation de Captages. Ces périmètres doivent garantir, à terme, une ressource en eau de bonne qualité chimique et écologique (selon la DCE).

DEUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Les **périmètres issus de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** sont des périmètres administratifs définis pour lutter contre les pollutions ponctuelles. Il s'agit des PPI, PPR et PPE, respectivement Périmètre de Protection de Protection Immédiate, Rapprochée et Éloignée. Leurs tracés se basent sur une estimation scientifique du temps que mettra une pollution à atteindre le captage. Des servitudes peuvent être imposées aux différents acteurs.

Très rarement en France, ces périmètres sont associés à

un panel de mesures qui permettront également de lutter contre les pollutions diffuses, offrant ainsi aux territoires des leviers réglementaires supplémentaires (voir l'exemple de Lons-le-Saunier en pages 14-15).

Les **Aires d'Alimentation de Captages** (AAC, parfois appelées Bassins d'Alimentation de Captages) sont des zones sur lesquelles trois phases permettent de mettre en place des mesures sur la base du volontariat :

- délimitation hydrogéologique,
 - diagnostic des pressions de pollution,
 - élaboration d'un plan d'action en concertation avec l'ensemble des acteurs.
- A terme, si les résultats ne sont pas au rendez-vous, un arrêté préfectoral de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) peut imposer des actions plus efficaces.

Sur ces AAC, les Agences de l'eau prévoient un accompagnement du changement de pratiques de l'ensemble des occupants exerçant une pression potentielle sur la qualité de l'eau ; agriculture, artisanat, réseaux et infrastructures, assainissement collectif et non collectif. Toutes les activités sont concernées ; l'animation territoriale de l'ensemble de ces parties prenantes est le levier privilégié. De taille très variable, la réalité et la réussite des actions semblent dépendre grandement de la surface de l'AAC. En d'autres termes, il semblerait qu'il soit beaucoup plus aisé d'animer et d'accompagner le changement de pratiques agricoles à de petites échelles.

Pour un agriculteur, cultiver sur une AAC induit une modification substantielle de ses pratiques. Cela peut être d'autant plus difficile que seule une partie de son exploitation se trouve sur l'AAC : faut-il alors envisager les changements à l'échelle des parcelles ou repenser l'ensemble de son système d'exploitation ? Souvent les expériences menées prévoient un système d'échange de parcelles pour les producteurs ne souhaitant pas modifier leurs pratiques... ce qui suppose une bonne maîtrise du foncier sur le territoire.

Témoignage de **François Merle**, conseiller communautaire, rapporteur de la commission milieux naturels à la **CASE**

UNE ACTION ENVIRONNEMENTALE ET SA CASCADE DE **RICOCCHETS ÉCONOMIQUES**

La CASE (Communauté d'Agglomération Seine-Eure) développe sur son champ captant un projet aux objectifs aussi divers qu'ambitieux : préservation de la qualité de sa ressource en eau potable, maintien de l'activité agricole en zone périurbaine, création de circuits courts, reconquête de la biodiversité, valorisation pédagogique. Pour répondre à tous ces objectifs, la CASE a acquis les 110 hectares du périmètre de protection rapprochée et y favorise une agriculture biologique axée sur les circuits courts.

Fiche d'identité du projet

Le volet agricole est l'action phare du projet, avec des répercussions à la fois environnementales et sociétales, mais aussi économiques. Les leviers utilisés sont la conversion en agriculture biologique, la transformation des produits agricole, mais aussi la mise en place d'une filière de maraîchage biologique générant dix emplois. L'implication d'une entreprise d'insertion vient compléter ce tableau économique et ajoute une vocation sociale à un projet qui contribuera également à recréer du lien avec les acteurs agricoles.

TERRITOIRE : 70 000 habitants. Territoire péri-urbain

POPULATION CONCERNÉE : 45 000 habitants

(soit les 3/4 des habitants de l'agglomération) pour 3,5 millions m³

DÉMARRAGE DU PROJET : 2006

COMITÉ DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU PROJET : Agence de l'eau Seine-Normandie, Groupement Régional des Agriculteurs Bio de Haute-Normandie, Conseil Régional de Haute-Normandie, Conseil Général de l'Eure, Interbio

COÛT (PROVISOIRE) DU PROJET : 2,4 millions d'euros, dont 80% de financement par l'Agence de l'eau et le Conseil Régional et le Conseil Général de l'Eure, le reste en autofinancement

Depuis 2006, la CASE mène un projet de développement de l'agriculture biologique visant à protéger sa ressource en eau, et en particulier sur un captage jugé stratégique pour le territoire. A l'origine du projet, une recommandation de l'Agence de l'eau qui incitait à sanctuariser le périmètre du captage : une solution finalement rejetée par les élus de l'agglomération, qui ont préféré engager une dynamique vertueuse avec les agriculteurs du territoire... sachant que le contexte en Haute-Normandie est particulièrement favorable, avec une demande en produits bio qui dépasse largement une offre qui, régionalement, manquait encore de leviers pour véritablement se structurer. C'est la raison pour laquelle, à partir d'un projet visant à protéger la ressource en eau, les élus se sont donné les moyens de créer un pôle bio d'envergure régionale, voire inter-régionale.

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET UNE FOCALISÉ SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Le projet s'inscrit dans une politique globale de la communauté d'agglomération en matière de développement durable (elle est par ailleurs engagée dans un Agenda 21, un plan climat et une politique locale de préservation de la biodiversité) et de gestion de l'eau, celle-ci s'appuyant sur un service traitant toutes les composantes du cycle de l'eau. Le champ captant des Hauts Prés fournit jusque 3,5 millions de mètres cubes par an, non seulement à ses habitants, mais aussi à quelques industries fortement dépendantes d'une eau de qualité ; à l'instar des laboratoires Sanofi-Pasteur qui produisent les vaccins contre la grippe. C'est d'ailleurs en partie leur présence sur le territoire qui a motivé une stratégie préventive. En sept années, la CASE a déboursé environ 40 millions d'euros pour des stations d'épuration, un capital qu'elle tient à préserver en développant une démarche patrimoniale et environnementale, tout en maîtrisant le prix de son eau, celui-ci étant légèrement supérieur au prix moyen constaté par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

UNE DÉMARCHÉ PRÉVENTIVE QUI CIBLE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Les ressources de la CASE sont de bonne qualité : moins de 4 mg/l de nitrates dans les sources, donc parfaitement dans les clous au regard des normes communautaires. Son objectif est donc de développer une démarche préventive globale : avec des surfaces agricoles en polyculture ou en grandes cultures, la gestion des espaces verts de l'intercommunalité et de leurs jardins par les particuliers, mais aussi un golf à proximité, et enfin une ligne de chemin de fer traversant la zone, l'utilisation des désherbants constitue une menace pour la qualité de l'eau.

"LA MAÎTRISE DU FONCIER EST UN ATOUT ESSENTIEL DE CE TYPE DE PROJET"

Facteur important dans la mise en place du projet, la CASE a eu l'opportunité de racheter 110 hectares à l'Etablissement Public Foncier pour un coût modique (400 000 euros). Effectivement, ces terrains sont inondables et par conséquent non constructibles. Grâce à la maîtrise de ce foncier, la collectivité peut déployer une large palette de moyens de développement de l'AB, et ce dans des délais très courts :

- **la conversion de 80 hectares de grandes cultures.** Initialement, les 110 ha de grandes cultures rachetés par la collectivité étaient exploités par sept agriculteurs, ceux-ci ayant d'autres terres en dehors de la zone de captage. Parmi ces sept agriculteurs, un a cessé son activité, deux n'ont pas souhaité engager une conversion et ont quitté la zone, tandis que les quatre restants ont engagé une conversion (une totale et trois partielles), conformément à la clause de conversion incluse dans leur bail rural environnemental.
- **le développement du maraîchage biologique :** légumes et fruits bio et locaux sont absents dans l'agglomération, la seule source d'approvisionnement étant une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) approvisionnée par un maraîcher situé à 25 kilomètres. L'objectif était par conséquent d'impulser cette production sur les terrains acquis par la collectivité. Un appel à projet a permis de sélectionner des maraîchers qui livreront leurs premiers légumes au printemps 2013. L'agriculture biologique y est également imposée par le bail rural environnemental. En plus du foncier loué, les cinq candidats retenus bénéficient d'un accompagnement technico-économique, fourni par les acteurs agricoles locaux, et de la location d'un bâtiment commun pour l'entreposage du matériel et de leurs productions.
- **la protection des zones humides dites "Les Pâtures" :** le projet s'inscrit également dans la politique de trame verte et bleue de la communauté d'agglomération, qui souhaite reconquérir la biodiversité d'une zone inondable : un sentier pédagogique permettra de traverser la zone humide mais aussi les terres réservées à l'agriculture biologique, tandis qu'une zone sera réservée strictement aux projets de biodiversité et destinée à être renaturée.

D'UN LOCAL DE STOCKAGE À UNE PLATEFORME DE PROJETS MUTUALISÉE

La localisation du projet sur une zone humide a été tout d'abord un facteur de complexité, avant de se transformer en opportunité. La zone n'étant pas constructible, le maintien de l'activité agricole s'est rapidement imposé. Mais il n'était a priori pas possible de proposer aux maraîchers un bâtiment à proximité de leur exploitation. L'occasion s'est présentée sous la forme d'un bâtiment industriel de 13 000 mètres carrés, situé en marge du champ captant : une surface surdimensionnée, mais dont les élus souhaitent faire un pôle biologique régional.

En effet, son coût élevé rendait indispensable de concevoir de nouvelles affectations pour ce bâtiment. Le stockage de la production et du matériel des maraîchers n'occupe qu'une petite partie des locaux, il a donc été imaginé d'entreposer les céréales de producteurs manquant d'infrastructures. La connexion s'est faite avec un projet de transformation autour d'une filière de pain biologique jusqu'ici inexistante en Haute-Normandie.

D'autres usages sont envisagés : accueillir le Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques de Haute-Normandie et d'autres acteurs référents de l'AB sur le territoire, ouvrir d'autres filières de transformation telles qu'une brasserie, une conserverie et une légumerie. L'enjeu est multiple : au-delà d'une production locale et durable, de la structuration de nouvelles filières, il s'agit de faire de ce pôle un lieu à partir duquel diffuser des informations sur la biodiversité, le cycle de l'eau, l'alimentation, ... et sensibiliser aux enjeux d'une consommation bio et locale.

Le projet constitue désormais une véritable plate-forme d'échange pour l'ensemble des acteurs du monde biologique qui ont contribué à élaborer les pistes de travail pour l'usage du bâtiment et seront par la suite impliqués dans leur déploiement. Les études sur l'analyse des débouchés sont en cours : demande scolaire, entreprises... Le grand nombre et la grande diversité des partenaires progressivement mobilisés témoignent de l'ampleur et de la transversalité du projet. "Cela suppose de passer beaucoup de temps à organiser le dialogue, d'autant plus lorsque les différentes parties prenantes ne se connaissent pas du tout", a détaillé Francis Merle. Dans le cas du bâtiment du projet normand, il fallait par ce dialogue décider de la manière dont celui-ci serait utilisé.

"Cela induit que la collectivité mette des moyens suffisants à disposition : non seulement des moyens financiers, mais aussi des moyens humains et des moyens pour accompagner l'évolution de ses compétences et de ses ressources humaines." Il est également important de savoir s'entourer, en particulier de partenaires qui maîtrisent les enjeux agricoles et ont une connaissance technique de l'AB... d'autant plus lorsque ces compétences ne sont pas présentes au sein des services de la collectivité, a conclu François Merle.

Le rôle de la collectivité est de garantir une bonne gouvernance. Pour le reste, c'est du ressort des acteurs, en particulier des producteurs et des maraîchers, de s'organiser, de décider si ils préfèrent vendre à la cantine ou à l'AMAP, de vendre des produits bruts ou au contraire transformés...

François Merle



Témoignage de Sarah Staub, animatrice au GABNOR,
Groupe des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais

LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU, UN ARGUMENT DE POIDS POUR L'AB

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Saint-Aubin Sars-Poteries se caractérisait par des relevés nitrates et phytosanitaires régulièrement supérieurs aux normes de potabilité de l'eau. Aujourd'hui, cet impératif de protection d'une ressource en danger a précipité le devenir du secteur : l'AAC, et plus largement la Nord-Thiérache, est l'unique territoire du Nord-Pas de Calais à avoir atteint le seuil de 6% de Surface Agricole Utile bio avant l'échéance définie par le Grenelle de l'environnement ! Et pourtant dans une région où cela semblait hautement improbable...

Fiche d'identité du projet

La toute première ORQUE – Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau – du bassin Artois Picardie, menée sur le territoire de Saint-Aubin Sars-Poteries, a débuté fin 2006 dans l'Avesnois, et a concerné 4000 hectares de terres agricoles et 60 exploitations. L'ORQUE s'est caractérisée par une dynamique partenariale forte et ouverte, qui a permis d'ouvrir les travaux et réflexions à l'ensemble des acteurs du territoire avant d'élargir la portée du dispositif à l'ensemble du PNR de l'Avesnois.

TERRITOIRE : la Nord-Thiérache, dans l'Avesnois dans le département du Nord - 8 communes impliquées dans le projet, soit 150 000 ha

DÉMARRAGE DU PROJET : 2006

COMITÉ DE PILOTAGE «POLLUTIONS DIFFUSES» ET PARTENAIRES DU PROJET : Noréade – syndicat d'eau potable maître d'œuvre de l'opération ; Agence de l'eau Artois-Picardie ; Conseil Régional ; ADARTH - Association de Développement Agricole et Rural Thiérache- Hainaut ; FREDON - Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles ; PNR Avesnois ; Pays ; Chambre d'agriculture ; GABNOR.

DEUX DÉMARCHES SIMULTANÉES POUR UNE RÉPONSE GRADUÉE

La pièce maîtresse de l'accompagnement proposé aux producteurs est le diagnostic Performance et Protection de l'Eau (PPE), réalisé sur la base d'un diagnostic de conversion à la bio, pratiqué par le GABNOR depuis plusieurs années, et enrichi d'indicateurs environnementaux spécifiques à la mesure de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau. En parallèle, la Chambre d'agriculture a présenté aux producteurs son diagnostic Phyto-Nitrates. Ces deux démarches simultanées, concertées dans le cadre d'un comité de pilotage, ont su coexister grâce au dialogue mené bien avant le démarrage du projet. L'enjeu était d'être en capacité d'offrir une réponse graduée aux producteurs et

de leur permettre de tester différentes solutions. Preuve de cette coexistence enrichissante, en 2008, l'année suivant le lancement des diagnostics sur le territoire de l'ORQUE de Saint-Aubin Sars-Poterie, 20% des exploitations du territoire avaient été diagnostiquées par le GABNOR, et 20% également par la Chambre d'agriculture. Au total, sur 60 fermes, 11 avaient été diagnostiquées par le GABNOR, 10 par la Chambre d'agriculture, et 7 par les deux structures ! Sur les 11 diagnostics réalisés par le GABNOR en 2008, trois producteurs ont fait le choix d'une conversion, avec pour résultat fin 2012 des "certifications probables", c'est-à-dire des exploitations qui ont réuni presque tous les ingrédients pour prétendre à une certification : "techniquement, c'est bon, économiquement, ça passe, humainement c'est faisable. Il n'y a plus qu'un petit pas à franchir."

L'AVESNOIS ATTRAPE LE VIRUS DE LA BIO

L'opération fait tâche d'huile : à l'extérieur du périmètre défini pour l'ORQUE, 10 producteurs ont sollicité le GABNOR en vue de réaliser un diagnostic PPE. Constatant cet écho favorable au-delà du périmètre initial, le Conseil Régional et l'Agence de l'eau Artois-Picardie ont alors demandé au GABNOR d'étendre son dispositif à l'ensemble de l'Avesnois, territoire aux atouts non négligeables pour une conversion à l'AB : paysages herbagers, place importante de l'élevage extensif... et présence d'un Parc Naturel Régional souhaitant impulser le développement de ce mode de production. Effectivement, lors de la révision de sa charte, le PNR Avesnois a inscrit des objectifs ambitieux : d'ici 2022, compter 30% de SAU bio sur l'ensemble du Parc, et 90% de SAU bio sur ses périmètres de protection.

Fin 2012, aux termes de quatre années d'actions, quatre producteurs se sont certifiés en AB. L'AAC de Saint-Aubin Sars-Poterie comprend désormais 5 fermes bio, soit un peu plus de 180 ha, pour une production de 1,5 millions de litres de lait, et surtout plus de 6% de la SAU. Sur l'ensemble de l'Avesnois, qui continue de se révéler comme un territoire propice, le résultat atteint un niveau de 50 certifications, pour plus de 2000 ha en bio. Six années, en comptant le temps de préparation et de lancement du projet, auront ainsi suffi à modifier profondément le paysage agricole de l'Avesnois.

4 ÉTAPES, DU DIAGNOSTIC PPE À L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

"Cette méthode a été bâtie pour que l'agriculteur soit le principal acteur du changement qui va être conduit sur son exploitation, pour qu'il puisse s'approprier ces évolutions. Aucune solution n'est préconçue, ni parachutée sur l'exploitation, l'analyse s'adapte aux envies et besoins manifestés par le producteur."

L'objectif du diagnostic est de simuler les conséquences d'une conversion en AB sur la qualité de l'eau et sur les caractéristiques techniques et économiques de la ferme, sur la base de différents scénarii soumis au choix du producteur et qui sont bâtis en fonction d'objectifs de revenu, de qualité de vie, d'organisation du travail, de

protection de l'eau, et bien évidemment en fonction de ses choix de techniques... "on ne peut présager de l'argument qui va emporter la décision finale de l'agriculteur".

Quatre étapes le composent :

1. **évaluer** l'impact des pratiques des producteurs sur la qualité de l'eau,
2. **définir** des objectifs d'amélioration au regard des exigences de revenu, de qualité de vie... des producteurs,
3. **simuler** les impacts du projet retenu sur les résultats technico-économiques et sur la qualité de l'eau,
4. **et enfin accompagner** les producteurs dans leur changement de pratiques.

LE RÉSULTAT D'UNE GOUVERNANCE ET DU DIALOGUE TERRITORIAL

La particularité de cette action (une particularité partagée avec la CASE, confère pages 10 et 11) est l'étendue des partenariats tissés pour décider, animer et coordonner l'opération. Ainsi, l'année 2006 a été consacrée à l'élaboration de la stratégie, pour, en premier lieu, veiller à la juste répartition et au juste équilibre des rôles. L'opération a su jouer de la complémentarité des différents acteurs impliqués, au lieu de se confronter à des situations de mise en concurrence "de fait" au moment du lancement de l'opération.

Ce temps de coordination a considérablement influencé une cohérence du discours de chaque partenaire, et, par effet ricochet, a permis de gagner en légitimité et crédibilité auprès des acteurs cibles de l'ORQUE. "Le périmètre de Saint-Aubin Sars-Poteries subit de multiples pressions sur la qualité de son eau", a précisé Sarah Staub, "il s'agissait donc d'analyser l'ensemble des sources de pollutions potentielles, pour ensuite dessiner les contours d'un plan d'action qui s'attache à enrayer chacune de ces sources potentielles, et ce avec l'ensemble des acteurs concernés".

UNE MÉTHODE PARTAGÉE ET MULTI-PARTENARIALE

Au-delà de cette étape de diagnostic, le comité de pilotage a défini en concertation les objectifs et finalités du projet, avant d'élaborer une méthode commune (les deux diagnostics proposés comprennent un accompagnement

individuel et collectif), et enfin de s'accorder sur un calendrier partagé de réunions et de temps forts à l'attention des différents publics. "On ne peut pas faire changer le territoire si on ne retrouve pas les bons acteurs autour de la table. Il faut réunir des éléments de méthode pour l'animation qui seront ensuite déterminants pour la réussite du projet."

Les actions de chaque structure ont été présentées et validées au sein du comité de pilotage, pendant que se déroulait la réflexion sur les conditions de la mobilisation des producteurs du territoire.

Les partenaires ont pu débattre longuement des formes de communication à déployer, de manière, notamment, à anticiper les réactions un peu vives, et à correctement "armer" les élus amenés à présenter l'ORQUE. "Ce temps long de préparation a été parfaitement assumé, bien qu'il y ait eu des inquiétudes exprimées de la part des financeurs, aujourd'hui très satisfaits des résultats. A présent, nous l'interprétons comme l'un des principaux facteurs de réussite du projet."

De même, le temps de maturation des projets de conversion reste lent, mais semble s'accélérer dans l'Avesnois, avec des conversions qui démarrent après seulement 2 à 3 années de réflexions, au lieu des 10 années en moyenne souvent constatées auparavant.

Les agriculteurs du territoire aujourd'hui passés en bio se qualifient eux-mêmes de producteurs d'eau potable ; ils sont ainsi redevenus des acteurs de leur territoire.

Concernant la collectivité, la piste est de démarrer la réflexion selon le fil conducteur suivant : comment incarner la protection de l'eau dans la politique territoriale ? Ensuite l'équilibre entre les parties prenantes est le facteur qui conditionne la qualité du travail et le fait qu'il devient constructif pour le territoire.

Sarah Staub



Témoignage de **Christine Combe**,
chargée de mission environnement à la ville de **Lons-le-Saunier**

DU VOLONTARISME DES ÉLUS À L'APPRENTISSAGE DE LA NÉGOCIATION

Depuis les années 1960, la croissance continue du taux de nitrates dans l'eau potable inquiète la ville qui décide de mobiliser tous les outils à sa disposition pour protéger la qualité de son eau. Conventions avec les agriculteurs, négociation mais aussi Déclaration d'Utilité Publique ont été rapidement employés. Depuis, la ville a trouvé un levier encore plus efficace : la structuration des débouchés locaux pour les produits biologiques via le restaurant municipal.

Fiche d'identité du projet

Engagée depuis 1992 dans une politique de reconquête de la qualité de l'eau, l'expérience de Lons-le-Saunier est parmi les premières à témoigner de résultats en la matière, avec une stabilisation de la teneur en nitrates dans l'eau autour de 20 mg/l et la disparition complète de l'atrazine.

TERRITOIRE : commune de Lons-le-Saunier, puis les 16 communes situées sur le Captage Grenelle, soit un total de 5 400 hectares

POPULATION CONCERNÉE : 25 000 habitants, soit 1,8 millions de m³/an d'eau consommés

DÉMARRAGE DU PROJET : Conventions avec les agriculteurs en 1992; Captage Grenelle en 2009; Déclaration d'Utilité Publique en 2012

COÛT DU CONVENTIONNEMENT (1992-2012) : 25 000 euros par an, pour 70 ha et 15 agriculteurs.

PRIX DE L'EAU : 2,544 euros €/m³ HT

COÛT DU REPAS SCOLAIRE (POUR DES CLASSES DE PRIMAIRE) EN 2012 : 3,60 euros, avec 100% de viande bio, 100% de pain bio et 30% de légumes bio (soit un coût matière de 1,90 euros par repas)

“LE CHEMIN PRIS EN 1992 N'ÉTAIT PAS LE PLUS DIRECT”

Constatant une dégradation de la qualité de l'eau du captage, les élus de Lons-le-Saunier ont refusé d'investir dans une usine de dénitrification, solution curative et onéreuse, et décidé d'agir sur les origines de la pollution, en partenariat avec les agriculteurs. La ville promeut alors l'AB et son efficacité sur la réduction des nitrates et des phytosanitaires, mais elle est confrontée à l'opposition du monde agricole. La première mesure mise en place dès 1992 repose sur un système de conventions bipartites, exclusivement avec les agriculteurs volontaires, de manière à introduire progressivement certaines techniques culturales inspirées de l'AB. L'objectif est d'installer l'idée d'une culture raisonnée, limitant l'usage des pesticides et

des engrais de synthèse. Chaque changement de pratiques est négocié avec les producteurs, ainsi que sa contrepartie financière, pour un coût annuel de 25 000 euros.

Depuis la mise en place de ces conventions, les teneurs en nitrates se sont stabilisées autour de 20 mg/L. L'interdiction du maïs dans les rotations du champ captant a permis d'enrayer la pollution du captage par l'atrazine dès la fin des années 1990. Et, progressivement, les agriculteurs ont été sensibilisés à la nécessité de protéger l'eau, un besoin qui n'était pas une évidence au départ. Aujourd'hui, tous déclarent vouloir protéger l'eau.

De l'avis de Christine Combe, “il y a beaucoup d'étapes pour tisser un changement qui s'effectue en profondeur. Au terme de ce système, nous sommes parvenus à mettre en place une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui a permis de définir administrativement le périmètre de captage à protéger.” Le système des conventions avec les agriculteurs volontaires prend ainsi fin vingt ans après son démarrage. Grâce à la force de l'outil réglementaire, la totalité des agriculteurs de la zone seront donc désormais concernés.

APPUI RÉGLEMENTAIRES ET RENFORCEMENT DES EXIGENCES

Le classement du captage parmi les 500 captages Grenelle et la DUP menée en parallèle ont fournis de nouveaux outils administratifs à la ville, qui a su les mobiliser.

La DUP rend obligatoire l'indemnisation des agriculteurs en contrepartie des servitudes imposées : sur la zone de protection rapprochée 1, de 60 ha, 70% des surfaces devront être exploités en prairie permanente, les 30% restantes pourront être cultivés, en alternant des prairies temporaires et des cultures. Toutes les pratiques agricoles de cette zone devront respecter le cahier des charges de l'AB. Compte-tenu de ces servitudes, la négociation a notamment porté sur le montant de l'indemnisation pour ce périmètre : les agriculteurs ont exigé et obtenu une indemnité forte en contrepartie de laquelle la ville a enfin pu imposer l'AB sur la zone...

Pour les 160 hectares composant la zone 2 du périmètre de protection rapprochée, la décision est moins tranchée : seules des pratiques de rotations (minimum 4 ans), de couvert végétal (après l'été jusqu'au début de l'hiver), ou de réduction des phytosanitaires ont pu être imposées...

Autre intérêt de la DUP : la maîtrise foncière. Le gestionnaire

d'eau potable devient prioritaire pour acquérir le terrain. Un partenariat avec la SAFER et Terre de Liens a permis à la ville de faire l'acquisition de terrains situés en dehors de la zone de captage : une veille foncière sur et à proximité du champ captant a été mise en place afin de constituer des réserves foncières dans le but d'échanger des terres pour les producteurs ne souhaitant pas passer en bio. En parallèle, le classement en Captage Grenelle en 2009 a permis d'étendre les actions de prévention contre les pollutions d'origine non agricole. “En devenant Captage Grenelle, nous avons pu mener un travail en amont du captage, sur l'ensemble du bassin versant, soit au total 5 400 ha”. Devenir Captage Grenelle a permis d'ouvrir la réflexion à de nouveaux acteurs, aux impacts également significatifs pour la qualité de l'eau. Les 16 communes sur lesquelles s'étendent les 5 400 ha du captage Grenelle sont sensibilisées à la gestion différenciée de leurs espaces communaux, aux impacts des installations d'assainissement individuel et les particuliers seront initiés au jardinage écologique par la FREDON Franche-Comté.

DE LA NÉGOCIATION AU DIALOGUE, L'ENJEU EAU SE PACIFIE

Au cours des négociations, il est nécessaire de s'accorder sur des points d'intérêts communs... Dans le cas de Lons-le-Saunier, il s'agit de la mise en place d'expérimentations agronomiques, qui permettent aux producteurs de tester et d'acquiescer progressivement, sans s'engager durablement, des techniques nouvelles... et surtout, dépassent le clivage bio / non bio entre les professionnels agricoles, le groupe d'expérimentation étant “mixte”. Depuis 2012, pour une période de 3 ans, l'expérimentation donne la priorité à l'agronomie, à l'agriculture naturelle et à la santé du sol, avant tout recours aux traitements chimiques. La ville assure aux huit producteurs volontaires, l'appui de chercheurs pour développer les expérimentations, mais aussi pour en tirer les enseignements et les partager avec l'ensemble du monde agricole.

1 000 000 DE REPAS PAR AN : LA NOUVELLE TÂCHE DES PRODUCTEURS LOCAUX

Bien consciente que pour développer la production biologique, il faut assurer des débouchés locaux, et pas uniquement en filière longue, la ville s'est impliquée directement par le biais de son restaurant municipal. “En 1992, des céréaliers bio avaient du créer leur propre GIE, leur propre outil de transformation et de stockage, autant d'outils qui ont constitué le socle de la future filière.” Car tout a commencé avec l'introduction du pain bio dans la restauration publique, en 2001, avec les deux premiers producteurs de la zone de captage, partenaires de la ville. L'approche a été ensuite

progressive : après le pain, il y a eu les produits laitiers, les légumes et enfin la viande... et cela n'a pas été forcément un casse-tête pour le service en charge de la restauration collective, qui a pris le temps d'imaginer un cahier des charges conforme aux règles de la libre concurrence : des vaches montbéliardes, des vaches de réforme... un cahier des charges dont l'aspect le plus remarquable est que la ville achète les vaches sur pied et gère elle-même la découpe. Le prochain projet, en partenariat avec d'autres restaurations municipales, concerne une légumerie bio, dans le but de développer l'approvisionnement en légumes (déjà existant pour les pommes de terre, carottes, choux, navets et betteraves) de la restauration publique et de créer des filières plus importantes en production de légumes. Plus récemment, la ville s'est impliquée dans le développement d'autres filières biologiques avec l'appui de l'interprofession régionale des agriculteurs biologiques. Il s'agit, notamment, de faciliter la vente directe de l'herbe et du foin des producteurs bio situés sur la zone de captage, auprès des éleveurs bio du plateau du Haut Jura.

UN BUDGET MAÎTRISÉ

La restauration collective représente à Lons-le-Saunier 5 000 repas par jour soit un million par an. La pièce maîtresse de l'échiquier est la cuisine centrale, et son équipe qui invente et innove pour cuisiner chaque kilo des bœufs achetés par la ville, et imaginer des menus qui font la part belle au frais, au bio et au local. Le facteur coût semble aujourd'hui peu peser, le prix des matières premières bio ne suivant pas la même inflation que celui des produits conventionnels, et l'investissement de départ étant bien maîtrisé par la ville. Les prix sont négociés à l'année, et peuvent bénéficier d'un petit coup de pouce de la ville au démarrage d'une filière (10 000 euros la première année pour la filière pain bio). En contrepartie de ces investissements, la ville assure une vigilance quotidienne de la qualité de son eau : suivi drastique des pesticides, stabilisation des taux de nitrates... des résultats qui impactent favorablement le budget des foyers, avec un prix de l'eau certes en augmentation, mais nettement inférieur à la moyenne nationale. Ultime facteur de la maîtrise affichée par la ville de la qualité de son eau et des repas servis : à la fois le service des eaux et la restauration collective sont en régie directe, un mode de gestion qui offre aux élus un contact direct avec les services et une grande réactivité. “Anticiper permet ensuite de choisir, et donc de décider”, conclue dans la vidéo Jacques Pélissard, député maire de Lons-le-Saunier.

La ville se permet désormais de pousser les agriculteurs d'autant plus vers l'AB, qu'elle sait que le marché de sa restauration collective permettra d'absorber la production des agriculteurs en cours de conversion.

Christine Combe



PRÉSERVER LA **QUALITÉ DE L'EAU**
PAR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'**AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Les ingrédients de la réussite



BIO **PRÉVENTIF**
MOBILISATION ACCOMPAGNEMENT TECHNICO-ÉCONOMIQUE
LÉGUMERIE **AGRICULTEURS** **FILIÈRES LOCALES**
BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL
RECONNAISSANCE **MAÎTRISE FONCIÈRE** 10^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION
STRUCTURATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE
DECLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE SENSIBILISATION
ABATTOIR CONSOMMATEURS TRANSFORMATION **EAU** ÉLUS
CANTINES PÔLE DE CONVERSION
DIALOGUE TERRITORIAL
GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS
JUS DE SOL
QUALITÉ PARTENARIATS